

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la GIRONDE

Arrondissement de LIBOURNE

Canton des Coteaux de Dordogne

Téléphone : 05.57.84.52.10

Ouverture du lundi au jeudi
De 13h30 à 17h30,
Le vendredi de 9h00 à 12h30
Et de 13h30 à 17h00

MAIRIE de GRÉZILLAC

33420

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

L'an deux mille vingt-trois le 1^{er} juin 2023 à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Claude NOMPEIX – Maire.

Date de convocation : 25 mai 2023.

Nombre de Membres

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 0

Votants : 11

Présents : Claude NOMPEIX, Marie-Hélène BOUSQUET, Jean-Claude Patrick DUMONT, Yohan GARCIA, Christophe HOTIER, Catherine LABAYE, LARRIEU, Serge MIO, Didier NEBREDA, René PREVOT, Catherine THOMAS

Absents excusés : Jean-Christophe BONHOURE, Alain GREIL, Guillaume LESPINGAL, Isabelle TICHON

Secrétaire : Didier NEBREDA

OBJET : Application mobile "PanneauPocket".

Délibération n°2023_25

N° d'ordre : 2023-01-06-05

Monsieur le Maire présente deux applications mobiles « PanneauPocket » et « IntraMuros » proposées l'une par l'Association des Maires Ruraux de France et l'autre par l'Association des Maires de France.

Ces applications ont été créées aux fins d'informer rapidement et directement les habitants qui le souhaitent de tout évènement sur la Commune (réunion, travaux, cérémonie, ...), moyennant une adhésion annuelle de 130€ pour PanneauPocket et 240€ pour IntraMuros.

Nos moyens de communication actuellement sont le courrier, la distribution de plis dans les boîtes aux lettres, les messages envoyés par messagerie électronique et le site internet de la Commune.

Cette application permettrait donc de venir renforcer la communication auprès de nos administrés.

Après en avoir délibéré et voté, le Conseil Municipal :

✚ **Pour : 11**

Contre : 0

Abstention : 0

- **ACCEPTE** l'offre d'application mobile « PanneauPocket » proposée par l'Association des Maires Ruraux de France, pour un montant de 130€ TTC/an,
- **AUTORISE Monsieur** le Maire à signer tout document se rapportant à cette offre,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la Commune.

fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture le :

de la publication sur le site internet de la commune le :

Pour copie certifiée conforme et exécutoire,

A Grézillac, le 01 juin 2023

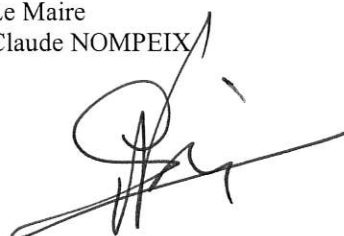
Le secrétaire de séance
Didier NEBREDA

Le Maire
Claude NOMPEIX

Libourne

Date de réception de l'AR: 06/06/2023

033-213301948-2023_25-DE



Libourne

Date de reception de l'AR: 06/06/2023
033-213301948-2023_25-DE